

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 octobre 2022**

**Secrétaire de séance : madame Frédérique Fontaine**  
**n°05.10. 10.1**

**Politique culturelle**  
**Modification du règlement de l'école**  
**municipale de danse**

La commission du rayonnement de la politique culturelle en réunion du 27 septembre 2022 a proposé la modification de certains articles du règlement de fonctionnement de l'école municipale de danse.

Ces modifications concernent :

- l'ajout des danses contemporaines et hip hop avec âges correspondants
- la suppression de l'obligation de faire du classique jusque 10 ans
- les cours d'essai qui devront être effectués avant le 31 octobre (aucune date n'était précisée avant).

Monsieur le Maire soumet ces propositions à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
émet un avis favorable à la proposition de la commission du rayonnement de la politique culturelle.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,  
Frédérique Fontaine.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Publié sur le site internet le : **28 octobre 2022**

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : **27 octobre 2022**